

Déchets dangereux : Les bons gestes

Par méconnaissance ou inattention, nous jetons encore trop souvent des déchets polluants et/ou dangereux dans notre poubelle d'ordures ménagères ou dans les égouts (peintures, solvants, piles, ampoules et tubes d'éclairage, phytosanitaires, produits électroniques, déchets de soins, ...).

ON NE JETTE PLUS



La solution est de les apporter en déchèterie, mais aussi avant le prochain achat, de se poser la question sur leur remplacement par un produit non dangereux et de même usage.

Malgré leurs faibles quantités, ils font courir des risques :

- > aux personnels de collecte, du centre de tri, des déchèteries et des usines de traitements de déchets,
- > à l'environnement.

Quelques exemples de déchets spécifiques

Entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Bricolage & Décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.

Entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Chauffage, cheminée, barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.



Enduit, colle, mastic, résine.

Entretien jardin



Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.

Entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

+ EN SAVOIR PLUS

- > Le guide des déchets dangereux

Les déchets de soins à risques infectieux des particuliers

Ils sont produits par les patients en autotraitement, c'est à dire les personnes qui se soignent sans faire appel à un professionnel ou une structure de santé.

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants doivent être collectés dans un conditionnement spécifique (collecteurs jaunes). Ces collecteurs sont remis gratuitement par les pharmaciens aux patients en autotraitement. Une fois pleins, ils doivent être rapportés, de préférence, en pharmacie ou en déchèterie.

Attention, jetés dans les poubelles, ces déchets peuvent être à l'origine d'accidents graves pour les utilisateurs, l'entourage, les agents responsables de la collecte et du tri des déchets ...



Auteur : Thomas Lang
Copyright : Thomas Lang - DASTRI

+ EN SAVOIR PLUS

> **Où apporter ma boîte à aiguilles ?** ➡

> **Guide pratique des piquants, coupants, tranchants**

40 rue Mansieux
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.psychotromab.com/decheteries/dechets-dangereux/les-bons-gestes-377.html>